

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2023)
Heft: [1]: Numéro Thématique 1

Artikel: Une issue à la guerre?
Autor: Greminger, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1055334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



International

Une issue à la guerre ?

Amb. Thomas Greminger

Directeur, Geneva Centre for Security Policy (GCSP); ancien secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Une année de guerre en Ukraine écoulee et aucune fin en vue. Malgré plusieurs tentatives de négocier un accord, pour le moment, les deux parties sont résolues à remporter la victoire sur le champ de bataille. Néanmoins, en dépit d'une impasse diplomatique, il semble que les armées ukrainienne et russe coopèrent de manière limitée sur certaines questions d'intérêt commun telles que l'échange de soldats capturés et tués, ou l'ouverture de couloirs humanitaires. En outre, les deux parties ont participé à « l'initiative céréalière de la mer Noire », sous les auspices de l'ONU. Ils ont également manifesté leur volonté d'engager le dialogue, bien que par l'intermédiaire d'un médiateur, sur la question contentieuse de la réduction des risques liés à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Ces mesures soulèvent la question, dans l'attente d'un accord négocié, sera-t-il possible de créer un espace de dialogue pour réduire la violence sur le champ de bataille et empêcher une nouvelle escalade, peut-être en créant une forme de mécanisme de consultation entre militaires ukrainiens et russes ?

Tentative manquée dans l'est de l'Ukraine

Après un an de combat, en Ukraine il n'est toujours pas question de cessez-le-feu. Même l'utilisation du mot suggère la capitulation. Néanmoins, même en état de guerre, les parties au conflit peuvent avoir besoin, du moins dans certains secteurs, d'interagir, de rechercher une réduction de la violence et de prévenir l'escalade. Comme dans de nombreuses autres situations de conflit, les parties pourraient voir un intérêt mutuel à établir une forme de mécanisme de consultation.

Il y a d'ailleurs un précédent en Ukraine. En 2014, la Russie et l'Ukraine ont convenu de créer un Centre conjoint de contrôle et de coordination (JCCC). Dans le cadre de ce dispositif, environ 70 officiers de Russie et d'Ukraine ont été installés dans un bâtiment à Soledar, dans la région de Donetsk, du côté de la ligne de contact contrôlé par l'Ukraine. Ils ont échangé des informations, suivi des incidents – tels que le harcèlement d'observateurs civils de la Mission spéciale d'observation (SMM) de

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – et facilité des « fenêtres de silence » qui ont permis la réparation d'infrastructures critiques telles que des conduites de gaz, d'électricité et d'eau. Les officiers russes, qui avaient des visas touristiques, tournaient environ tous les 90 jours. L'OSCE disposait également d'une dizaine d'officiers de liaison au siège du JCCC. Alors que les relations entre l'Ukraine et la Russie se détérioraient, les parties avaient tendance à communiquer et à échanger des informations via l'OSCE plutôt que de manière bilatérale.

Dès ses débuts, le JCCC a connu de nombreuses difficultés. Elle n'avait pas de mandat clair ni de termes de référence convenus, et aucunes procédures opérationnelles normalisées. Elle n'était pas liée à une « organisation mère » et elle n'offrait pas aux parties une protection juridique suffisante. En outre, la Russie a fait valoir de manière assez fallacieuse qu'elle n'était pas partie au conflit, se décrivant comme médiateur, tandis que l'Ukraine a refusé de parler aux représentants des groupes armés soutenus par la Russie dans certaines régions de Donetsk et Lougansk. Au moment de la dissolution du JCCC fin 2017, lorsque les Russes ont retiré leurs officiers en se plaignant de mauvais traitements et d'un manque de protection juridique, il y avait très peu d'activité « conjointe » au sein du JCCC et presque aucune coordination.

Vaut-il le coup de réessayer ?

Précédents internationaux

Au moment de la rédaction de cet article (fin décembre 2022) aucune des parties n'était enclin à établir une forme de mécanisme conjoint.

Néanmoins, presque tous les conflits arrivent à un stade où les parties doivent interagir, même en l'absence d'un cessez-le-feu. De différents mécanismes consultatifs de sécurité existent sous des noms divers, allant d'arrangements bilatéraux très souples conçus pour

maintenir ouvertes les voies de communication jusqu'à des organes chargés de coordonner des mesures de stabilisation ou même de surveiller un cessez-le-feu.

Dans certains cas, une tierce partie est impliquée, par exemple pour travailler avec les parties en conflit pour soutenir le désengagement, pour effectuer des inspections, et pour mettre en œuvre des mesures locales de stabilisation ou pour renforcer la confiance. Il peut s'agir des Nations Unies, d'organisations régionales ou d'une commission internationale indépendante.

Il existe un grand nombre d'exemples allant de structures « légères » tels que les Mécanismes de prévention et de réponse aux Incidents en Ossétie du Sud et en Abkhazie (Géorgie), aux lignes directes (par exemple entre l'Inde et le Pakistan), à des mécanismes de surveillance et de vérification à part entière mandatés par l'ONU – à l'instar du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP), des commissions mixtes de contrôle au Soudan et au Népal, du mécanisme de contrôle et de vérification en Colombie ou encore de l'Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve (ONUST) au Moyen-Orient, dirigée par le général suisse Patrick Gauchat.

Beaucoup de missions de surveillance de cessez-le-feu mandatées par l'ONU, qui incluent des commissions militaires conjointes et qui sont reconnues comme des cas de bonne pratique, traitent de conflits intraétatiques comme au Soudan ou au Népal.

Néanmoins, de nombreux exemples d'arrangements de sécurité consultatifs bilatéraux sont conçus pour maintenir ouverts les contacts entre militaires et réduire les tensions, et pour faire ce que les experts appellent la « gestion du seuil du champ de bataille », même lors d'un conflit dit « chaud ». On peut citer comme exemple les accords ou arrangements passés entre l'Éthiopie et l'Érythrée, l'Iran et l'Irak, l'Inde et le Pakistan.

Sous certaines conditions, un mécanisme de sécurité consultatif peut être élargi pour devenir une mission de surveillance du cessez-le-feu à part entière. De telles missions peuvent effectuer une surveillance et des rapports, et même une vérification, par exemple du retrait des armes et des forces. Ils peuvent également enquêter sur des incidents, effectuer des inspections et prendre des mesures pour améliorer la conformité. Mais nous sommes aujourd'hui loin d'un tel scénario en Ukraine.

A quoi pourrait ressembler une commission militaire pour l'Ukraine ?

En tenant compte de tous ces éléments, quelles pourraient être les étapes préliminaires pour explorer la possibilité d'un dispositif consultatif de sécurité entre militaires en Ukraine ? A quoi ressemblerait ce processus ?

Encore une fois, il faut souligner qu'au moment où nous écrivons ces lignes, les conditions ne sont pas réunies pour un tel mécanisme. Néanmoins, il est clair qu'il existe une interaction entre les militaires ukrainiens et russes sur certains théâtres dans des conditions spécifiques. De ce fait, il pourrait y avoir un terrain d'entente sur lequel bâtir

un programme de travail basé sur l'intérêt mutuel des deux parties. De petites étapes progressives pourraient conduire à une manière plus structurée d'interagir.

Même si nous sommes loin d'avoir mis en place les conditions nécessaires à un tel mécanisme, il serait utile d'envisager des scénarios possibles et d'avoir quelques plans esquissés pour le moment venu. Après tout, les choses peuvent évoluer précipitamment pour le meilleur, comme pour le pire, et il faudra saisir toute opportunité rapidement.

En envisageant une telle démarche, on pourrait se demander : à quoi ressemblerait un tel mécanisme de consultation ? Serait-il bilatéral ou inclurait-il également des tiers ? Serait-ce uniquement militaire ou pourrait-il y avoir aussi une composante civile ? Serait-il lié à un processus politique et à une « organisation mère » comme l'ONU ou l'OSCE ? Quels seraient son mandat et ses termes de référence ? Quelle serait sa zone d'intervention : par exemple, serait-il uniquement composé d'un quartier général, ou disposerait-il de bureaux de liaison de part et d'autre de la ligne de contact ? De quels moyens aurait-il besoin, par exemple une capacité de transport aérien, et qui les financerait ?

Des leçons doivent être tirées de la disparition du JCCC. Par exemple, il devrait y avoir un accord sur le statut de la mission (et peut-être aussi des protocoles d'accord) pour établir clairement le statut juridique, les privilèges et les immunités de ses membres. Des dispositions devraient également être prises à l'avance pour assurer la protection et la sécurité du personnel participant au dispositif conjoint, ainsi que pour l'aide médicale et l'évacuation médicale d'urgence. Il devrait également y avoir des protocoles clairs sur la collecte et l'échange d'informations. Et il peut être utile d'avoir un glossaire de la terminologie convenue. L'expérience montre également qu'il est important d'avoir un mécanisme de plaintes ainsi qu'un mécanisme de résolution des problèmes ou des conflits, afin de traiter rapidement les problèmes au niveau opérationnel, avant qu'ils ne dégèrent.

La création d'un tel organe commun, en particulier dans une situation de guerre en cours, nécessite une campagne d'information publique. Pour le moment, parler à l'autre partie est considéré comme inconcevable, voire comme un acte de trahison. Il faudrait qu'il y ait un signal politique clair venant d'en haut pour qu'un tel arrangement ne soit pas interprété comme un signe d'apaisement, mais reconnu comme un organe technique conçu pour gérer la situation sur le champ de bataille, réduire la violence et améliorer la situation humanitaire. Bien sûr, un tel organe jouerait un rôle plus important s'il était lié à un cessez-le-feu et / ou à un processus de négociation, mais ces considérations sont pour l'heure précoces.

Des leçons doivent également être tirées des accords de Minsk. Ceux-ci appelaient à une cessation immédiate des hostilités et au retrait des armes lourdes, par la création de zones de sécurité. Mais il n'y a pas eu de séparation des forces et presque pas de retrait des dites armes lourdes. En conséquence, les observateurs civils de l'OSCE envoyés pour surveiller un cessez-le-feu ont passé la majeure partie de leur temps à compter chaque jour des centaines,

voire des milliers de violations du cessez-le-feu. Et il n'y a eu presque aucune conséquence pour ces violations. Je m'en souviens très bien, car j'étais secrétaire général de l'OSCE à l'époque et inquiet du devoir de diligence que nous avons envers ces braves civils opérant dans une zone de guerre.

Par conséquent, lorsqu'il y aura un cessez-le-feu en Ukraine, et afin qu'il tienne, celui-ci devra être accompagné d'un mécanisme de surveillance et de vérification efficace, impliquant éventuellement une tierce partie. Lorsque les conditions seront réunies pour un tel mécanisme, l'organe conjoint de coordination – éprouvé dans le creuset de la guerre – pourrait devenir un élément central de la mise en œuvre de la paix.

Jeux de paix

Pour conclure, un an après l'attaque de la Russie contre l'Ukraine, la paix demeure insaisissable et le peuple ukrainien souffre. L'idée d'une forme de mécanisme conjoint entre l'Ukraine et la Russie pour réduire la violence sur le champ de bataille peut sembler utopique, mais souvenons-nous que le jour viendra où il y aura la paix en Ukraine.

Il y a beaucoup d'experts dans les ministères de la défense et les groupes de réflexion qui étudient différents scénarios sur l'évolution de la guerre. Mais qui se penche sur les scénarios pour la paix ? Quand une percée politique surviendra, serons-nous prêts ?

C'est dans cet esprit que nous devons imaginer des scénarios pour désamorcer le conflit, amener la Russie à retirer ses troupes et ses armes lourdes, et pour créer les conditions d'une paix durable. Même dans le cas éventuel d'une résolution négociée du conflit, il y aura toujours un large éventail de questions sur lesquelles les militaires ukrainiens et russes devront interagir – idéalement de manière transparente et prévisible. Il est donc important de réfléchir et de planifier les types de mécanismes qui peuvent être mis en place, à la fois pour augmenter les chances d'arrêter la guerre et pour augmenter les chances de maintenir la paix. Peut-être que le simple fait de planifier un tel mécanisme conjoint peut aider à créer quelques petites ouvertures de dialogue, à promouvoir des mesures de retenue et de stabilisation, et à réduire la violence.

La Suisse, avec son expertise en matière de médiation, son siège non permanent au Conseil de sécurité, son « leadership » dans la recherche d'une résolution pacifique du conflit en Ukraine lors de sa présidence de l'OSCE en 2014, ainsi que son expérience en matière de maintien de la paix, est bien positionnée et qualifiée pour contribuer à un tel processus.

Sans doute les scénarios élaborés aujourd'hui devront-ils être modifiés ou rejetés face à la réalité, mais ils méritent d'être rédigés. Il n'y a pas de honte à se préparer en vain. Et qui sait ? Avec un peu de chance, dans moins d'une année, les choses changeront pour le mieux et il sera possible de trouver une issue à la guerre.

T. G.



Formation des cadres

Conférences et Wargames

Mil@CampusLausanne a organisé un grand événement le 14 avril dernier à l'Amphimax 410 de l'Université de Lausanne. Plus de 350 personnes se sont retrouvées un jeudi soir pour entendre le colonel EMG Alexandre Vautravers, professeur de Relations internationales, présenter la situation et les possibilités d'évolution de la situation sur le théâtre des opérations en Ukraine.

Une conférence similaire – un an après – est prévue le mardi 14 mars 2023 à 18h00.

A noter d'autre part que le Centre d'Histoire et de prospective Militaires (CHPM) ainsi que la Société des officiers de l'Université de Fribourg organiseront à Pully trois journées de « wargames » sur le conflit ukrainien.

- Le samedi 28.01 de 09h00 à 16h00 ;
- Le samedi 11.02 de 09h00 à 16h00 ;
- Et enfin le samedi 25.02 de 09h00 à 16h00.

Deux équipes seront confrontées à trois appréciations de la situation et conduiront leur action sous la direction d'un coach d'état-major (STACO). Une évaluation et un bilan de chaque journée, contenant les principaux enseignements, sera compilé par une équipe de la direction d'exercice.

Il est encore possible de s'inscrire pour une, deux ou trois dates à l'adresse suivante : infowargame@protonmail.ch

Attention le nombre de places est limité.

